



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

défense et usage

Question écrite n° 50069

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre des affaires étrangères, chargée de la francophonie, sur les conclusions du rapport d'information de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale visant à insuffler une ambition francophone. Ce rapport souligne que la langue française peut être une composante majeure du plurilinguisme mondial. En effet, le contexte géopolitique actuel est porteur d'un possible renouveau pour la francophonie à condition de s'unir autour de notre langue. Sans cette unité, un effacement progressif de la francophonie serait susceptible de se produire. Dans cette période charnière, l'auteur du rapport invite le Gouvernement à soutenir les départements d'études francophones. Il lui demande de lui indiquer si le Gouvernement entend donner une suite favorable à cette proposition.

Texte de la réponse

Le gouvernement souhaite renforcer l'attractivité et l'efficacité des départements universitaires de français, donner une image de la langue française plus dynamique, qui ne repose pas uniquement sur la littérature, et assurer ainsi la formation et la relève des enseignants de et en français. A cette fin ont été mis en place des projets FSP-pays dans le domaine du français ; ces projets font de la rénovation des départements de français et de l'amélioration de la formation initiale des axes principaux. Ainsi, le FSP « Solidarités francophones au Mali », d'un montant de 950 000 euros, a pour objectif de permettre l'amélioration de la qualité des enseignements du/en français, notamment à la Faculté des Lettres de Bamako à travers la rénovation des cursus de formation initiale des enseignants, la création de nouvelles filières (didactique) et la consolidation de la chaîne pédagogique (articulation avec la chaîne administrative décisionnelle pour une meilleure mise en oeuvre des réformes pédagogiques au niveau national). Un soutien existe aussi à la conception et la mise en place de nouveaux outils innovants. Dans le cadre du projet FSP « 100 000 professeurs pour l'Afrique », doté d'un million d'euros, l'Agence universitaire de la francophonie (AUF) et l'Institut français collaborent à la mise en place du « Dialogue d'expertise », outil qui prend la forme d'une expertise effectuée à la demande d'une université et porte sur tout ou partie des activités d'un département universitaire de français ou d'un centre de langues. Les expertises peuvent être globales (ensemble de l'activité du département ou du centre) ou spécifiques (limitées à une question ou un ensemble de questions). Plusieurs départements de français vont ou ont déjà bénéficié de ce nouveau dispositif, dont ceux du Niger, du Togo, du Zimbabwe et de l'Angola. Par ailleurs, afin de renforcer les capacités des futurs enseignants de français, plusieurs modules de formation à distance du français langue seconde ou langue étrangère et de français sur objectifs spécifiques (FOS) vont être développés, tels la formation Pro-Fle ou la formation IFos ; ils pourront être proposés aux départements de français, modernisant ainsi des approches pédagogiques parfois obsolètes ou ne correspondant plus aux attentes de la jeunesse de ces pays. La France encourage également la recherche universitaire dans le secteur du français, qu'il s'agisse de projets liés aux situations socio-linguistiques et aux politiques linguistiques ou du développement de co-tutelles de thèse avec les universités françaises. Le projet FSP « Mise en place d'une école doctorale en Algérie », d'un montant de 6 millions d'euros, a ainsi permis de reconstituer un appareil général de formation

universitaire aux différents niveaux LMD, soit du niveau 1er cycle (licence) jusqu'aux formations doctorales et postdoctorales dans les disciplines scientifiques contribuant à l'enseignement du français (sciences du langage, didactique, etc.), de générer l'élaboration de nouveaux cursus de français, tant pour l'enseignement général que pour l'enseignement spécialisé en français comme le français sur objectifs spécifiques (édition, communication, ingénierie pédagogique, etc.) et de favoriser la création et le développement d'équipes et de laboratoires de recherche dans le domaine du français.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Lefebvre](#)

Circonscription : Français établis hors de France (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50069

Rubrique : Langue française

Ministère interrogé : Francophonie

Ministère attributaire : Francophonie

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [18 février 2014](#), page 1498

Réponse publiée au JO le : [20 mai 2014](#), page 4037